

Séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération

17 août 2026 à 18 h 37

Procès-verbal

Sont présents(e)s : M. Pierre Richard, président
Mme Julie Robillard, conseillère
Mme Francine Chaput, conseillère
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Marie-Ève Landry, conseillère
M. Sylvain Beaulieu, conseiller
Mme Nathalie Bélanger, conseillère
M. Frank Pappas, conseiller

Sont également présentes:

Mme Julie Forgues, directrice générale

M^e Anne-Julie Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 juillet 2026, à 18 h 31.
5. Embauche - Concours d'emploi # 202607-40 - Responsable de la bibliothèque, poste régulier à temps partiel.
6. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Resurfacement de la portion restante du chemin Pierre-Péladeau (route 370).
7. Période de questions générales.
8. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Le président, monsieur Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1426-08-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec l'ajout du point suivant:

- 6. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Resurfacement de la portion restante du chemin Pierre-Péladeau (route 370).

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question de l'assistance.

AG-1427-08-2026

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 20 JUILLET 2026, À 18 H 31.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juillet 2026 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 juillet 2026, à 18 h 31, soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-1428-08-2026

5. EMBAUCHE - CONCOURS D'EMPLOI # 202607-40 - RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE, POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des loisirs et de la vie communautaire pour combler un poste régulier de responsable de la bibliothèque à temps partiel ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202607-40 pour combler ce poste ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2018-2024 en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de madame Véronic Pageau, au poste régulier de responsable de la bibliothèque à temps partiel, assujettie à une période de probation en vertu de l'article 5.02 de la convention collective, à compter du 18 août 2026, à 90 % de l'échelon salarial, le tout selon les dispositions de la convention collective et de son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-141 et autres postes appropriés.

AG-1429-08-2026

6. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) - RESURFAÇAGE DE LA PORTION RESTANTE DU CHEMIN PIERRE-PÉLADEAU (ROUTE 370).

ATTENDU que le chemin Pierre-Péladeau (route 370) est une route sous la responsabilité du gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU que cette route constitue un axe routier principal permettant aux citoyens de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel d'accéder quotidiennement à leur résidence, ainsi qu'aux nombreux visiteurs et usagers de circuler entre les municipalités;

ATTENDU qu'un volume important de véhicules emprunte quotidiennement cette route, laquelle joue un rôle essentiel dans les déplacements locaux et régionaux;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a également investi, en 2026, dans la réfection du trottoir sur une portion de cette route afin d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU que le chemin Pierre-Péladeau s'étend sur une longueur d'environ 12 kilomètres;

ATTENDU qu'une portion d'environ 3,5 kilomètres de la route 370, située sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, a récemment fait l'objet de travaux de resurfaçage;

ATTENDU que la portion restante de la route, totalisant environ 8,5 kilomètres, est dans un état de détérioration avancé et nécessite des travaux de resurfaçage afin d'assurer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et de l'ensemble des usagers;

ATTENDU que cette portion restante comprend environ 4 kilomètres sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et environ 4,5 kilomètres sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, à partir du pont qui enjambe la rivière du Nord jusqu'au cœur du réseau artériel de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit:

QUE les conseils de la ville de Sainte-Adèle et de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel demandent au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'évaluer ce dossier dans les meilleurs délais et d'inscrire à sa programmation les travaux de resurfacement de la portion restante de 8,5 kilomètres du chemin Pierre-Péladeau (route 370).

QUE cette demande soit considérée comme prioritaire afin d'assurer la sécurité des usagers, de maintenir un axe routier stratégique en bon état et de préserver la qualité des infrastructures routières desservant les deux municipalités et l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au directeur régional du ministère des Transports et de la Mobilité durable - Direction des Laurentides-Lanaudière, à la MRC des Pays-d'en-Haut, à Mme France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand ainsi qu'à toute autre instance gouvernementale jugée pertinente.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.

Aucune question de l'assistance.

AG-1430-08-2026

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

Mention:

Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les citées et villes.

Pierre Richard, président

Anne-Julie Bergeron, greffière